



Bâtir
L'AVENIR
RAPPORT
ANNUEL
2013



Speech-Language & Audiology Canada
Orthophonie et Audiologie Canada
[Communicating care](#) | [La communication à coeur](#)

NOTRE VISION

Orthophonie et Audiologie Canada : porte-parole national et ressource reconnue dans les domaines de l'orthophonie et de l'audiologie.

NOTRE MISSION

Orthophonie et Audiologie Canada appuie et habilite ses membres en vue de maximiser le potentiel en communication et en audition de la population canadienne.

En février 2014, l'Association canadienne des orthophonistes et audiologistes (ACOA) a revalorisé sa marque pour devenir Orthophonie et Audiologie Canada (OAC). Le présent rapport annuel, que nous avons rédigé et publié après le lancement de notre nouvelle marque, tient compte de notre nouvelle appellation et de notre nouveau logo.

TABLE DES MATIÈRES

LE MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE	4
LE MESSAGE DE LA CHEF DE LA DIRECTION	5
STIMULER LES ADHÉSIONS	6
AUGMENTER LES AVANTAGES OFFERTS AUX MEMBRES	8
POURSUIVRE LE TRAVAIL DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS	10
METTRE L'ACCENT SUR LES COMMUNICATIONS ET LE MARKETING	14
ÉLARGIR LES POSSIBILITÉS DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL	18
PRODUIRE DES EXPOSÉS DE POSITION	20
PEAUFINER NOTRE PROGRAMME DE CERTIFICATION CLINIQUE	22
LES ÉTATS FINANCIERS 2013 VÉRIFIÉS	24
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION D'OAC	36
LE PERSONNEL D'OAC	38



« *L'année 2013 en a été une qui a exigé que nous fassions preuve d'une pensée prospective, d'un esprit ouvert et même d'un peu de courage.* »

Le message de la présidente



« *L'année 2013 a été particulièrement significative alors que nous avons adopté un grand nombre de mesures importantes et stratégiques pour bâtir l'avenir d'OAC.* »

Le message de la chef de la direction

J'ai joint Orthophonie et Audiologie Canada (OAC) en 1977, la même année où le gouvernement fédéral a désigné notre association — alors connue sous le nom de Canadian Speech and Hearing Association (CSHA) — comme le principal organisme-ressource au Canada pour tous les renseignements liés à l'orthophonie et à l'audiologie. Notre président de l'époque, Donald C. Hood, a travaillé sans relâche afin de tisser des liens entre notre association, le gouvernement canadien et les autres organismes apparentés tels que l'Association médicale canadienne. Ses efforts ont porté fruit; je crois que la vision et la direction de M. Hood ont laissé une marque positive sur notre association qui, en quelque sorte, est toujours visible aujourd'hui, surtout en termes de son accent mis sur l'établissement de liens et la promotion des professions.

Notre rapport annuel 2012 s'intitulait *Les graines du changement*, un titre tout indiqué pour décrire une période où beaucoup de transformations se dessinaient à l'horizon. En 2013, nous avons pris en main ces transformations et les avons concrétisées. Nous sommes allés de l'avant avec notre initiative de revalorisation de la marque et notre examen de la gouvernance, deux énormes projets qui auront une grande incidence sur l'orientation de notre association au cours des années à venir.

La tâche de promouvoir qui nous sommes et ce que nous faisons est en fait une démarche continue. C'était un défi que nous devons relever en 1977 et c'est toujours un défi aujourd'hui. Le projet de revalorisation de la marque que nous avons entrepris est une occasion de vraiment changer la situation. Bien que nous sachions exactement qui **nous** sommes, les autres, eux, ne le savent pas. Au fil des ans, la conversation sur comment rehausser le profil des professions a commencé à faire l'impression d'un disque rayé : nous affirmons sans cesse à quel point elle est importante, mais que faisons-nous réellement pour l'instaurer? Je ne souhaite d'aucune manière miner tout le travail que l'association et nos membres ont accompli au cours des années dans le but de promouvoir l'orthophonie et l'audiologie. Je dis simplement que, à ce moment-ci, nous empruntons une nouvelle direction.

En tant que membres de cette association, nous avons la responsabilité de promouvoir nos professions et de défendre les intérêts des gens que nous aidons. Jusqu'à ce que le public et les décideurs valorisent la santé de la communication tout comme nous, nous sommes à risque de ne pas avoir une place autour de la table lorsque les budgets subiront des compressions. De plus, notre monde professionnel évolue. Huit provinces canadiennes comptent désormais des organismes de réglementation et bien que les ordres professionnels soient importants pour la santé et la protection du public, ils ne

s'occupent pas de la défense des intérêts des orthophonistes, des audiologistes et du personnel de soutien. Il appartient à votre association nationale de le faire. Alors, maintenant plus que jamais, nous devons prioriser les activités de défense des intérêts et de promotion des professions.

Le rapport annuel de l'an prochain abordera plus en détails les questions du déploiement de notre nouvelle marque, de l'examen de la gouvernance et de l'International Communication Project 2014; cependant, une bonne part des tâches liées à ces trois initiatives a été effectuée en 2013. Je m'en voudrais de ne pas à tout le moins mentionner brièvement le dévouement et la diligence du Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance (GTEG), qui a consacré beaucoup de temps en 2013 à examiner la nouvelle *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* (Loi sur les OBNL), à rencontrer les divers intervenants, à consulter les membres, à obtenir des avis juridiques, à mener des enquêtes et à passer en revue les pratiques exemplaires de l'industrie. J'ai bon espoir que les changements à notre gouvernance proposés et le nouveau règlement administratif placeront Orthophonie et Audiologie Canada dans une position optimale pour poursuivre sur sa lancée.

Il est important de mentionner qu'aucune des décisions que nous avons prises en 2013 l'ont été à la légère. Une bonne dose de réflexion, de débat et de discussion y a été injectée à toutes les réunions de notre conseil d'administration, et nous nous sommes toujours assurés de nous poser les questions épineuses. En jetant un regard rétrospectif sur la période écoulée, l'année 2013 en a été une qui a exigé que nous fassions preuve d'une pensée prospective, d'un esprit ouvert et même d'un peu de courage.

En 2014, Orthophonie et Audiologie Canada célébrera son 50^e anniversaire. Il est quand même remarquable de penser à tout le chemin parcouru par notre association (et par nos professions!) depuis notre création en 1964. Comprendre d'où nous venons est déterminant pour savoir où nous devons nous diriger. En 2013, nous avons longuement réfléchi à la direction que doit emprunter notre association. Nous avons apporté des modifications importantes et stratégiques pour bâtir notre avenir... et je suis ravie de la voie qui se dessine devant nous.

Merci de votre rétroaction et de votre appui continus.

Judy Meintzer, MSLP, R.SLP, O(C)

Présidente

Orthophonie et Audiologie Canada

Je suis très fière d'assumer la responsabilité d'orienter les activités d'Orthophonie et Audiologie Canada. En fait, il semble que, avec chaque année qui défile, ma fierté à l'égard de cette association augmente. L'année 2013 a été particulièrement significative alors que nous avons adopté un grand nombre de mesures importantes et stratégiques pour bâtir l'avenir d'OAC. Je crois que l'idée de « bâtir » constitue une excellente lentille à travers laquelle nous pouvons faire le point sur tout ce que nous avons accompli l'an dernier.

Bâtir des liens et des partenariats

Je souscris fermement à l'utilité des collaborations et il me fait grand plaisir de représenter OAC auprès des nombreux partenariats et coalitions dont nous faisons partie. Nous continuons de faire équipe avec nos partenaires du Health Action Lobby (HEAL) pour élaborer une réponse aux modifications apportées par le gouvernement fédéral à l'Accord en matière de soins de santé. HEAL est né d'une préoccupation à propos de l'effritement du rôle du gouvernement fédéral pour ce qui est de l'appui au système de santé national. Tandis que les provinces se débattent avec le fait qu'elles pourraient bientôt offrir des services de santé sans l'orientation fournie par un accord national en matière de soins de santé, notre travail avec HEAL est plus important que jamais.

Nous avons continué de collaborer avec l'Alliance pancanadienne (APC) et je pense que le groupe a trouvé un nouveau souffle en 2013. Nos travaux réussis d'élaboration et de distribution des fiches de renseignements sur le Mois de la parole et de l'audition à l'intention des politiciens est un exemple parmi tant d'autres de ce que nous pouvons accomplir lorsque nous travaillons ensemble.

J'ai assisté à plusieurs assemblées générales annuelles provinciales l'an dernier et j'ai confiance que le lien entre OAC et les associations provinciales est solide. De même, nous avons travaillé avec diligence pour continuer de tisser des liens avec les organes de réglementation. La participation d'OAC au comité consultatif national sur le cadre d'évaluation fondé sur la compétence, dirigé par l'Alliance canadienne des organismes de réglementation en orthophonie et en audiologie, est un exemple de collaboration d'envergure qui propulse les professions vers l'avant.

Bâtir un travail d'équipe

Je suis fière de dire que l'équipe d'OAC — composée à la fois du personnel, des membres du conseil et des bénévoles — continue de produire des résultats pour nos membres selon les quatre piliers stratégiques mentionnés dans le présent rapport annuel (voir page 6). Il va de soi que tout ce que nous avons accompli en 2013 n'aurait pas vu le jour sans un solide travail d'équipe. Je suis très reconnaissante de l'esprit de collaboration qui a animé le conseil d'administration, les intervenants et les nombreux bénévoles qui ont servi les comités permanents et spéciaux d'OAC. Avec des

projets aussi importants en cours de réalisation (l'examen de la gouvernance, la revalorisation de la marque, l'International Communication Project (ICP) 2014 et les énoncés de principes, pour ne nommer que ceux-là), il est essentiel de pouvoir compter sur une équipe vigoureuse et engagée.

Nos bénévoles et employés sont dotés des meilleures qualifications. L'année 2013 a été à la fois stimulante et éprouvante et j'aimerais profiter de l'occasion pour remercier personnellement chacun et chacune de leur dévouement infatigable à OAC et de leur appui à mon humble personne dans mes fonctions de chef de la direction.

Bâtir une communauté internationale

Notre présidente, Judy Meintzer, et moi avons assisté au congrès de l'International Association of Logopedics and Phoniatrics Conference (IALP) en août. Ce fut une occasion opportune de rencontrer beaucoup de nos homologues internationaux en personne et de prendre conscience que nous partageons tous des buts et des aspirations communs. Nous pouvons tous tirer des leçons les uns des autres, et la participation d'OAC à l'ICP 2014 et au Congrès international d'audiologie 2016 montre notre engagement à raffermir nos liens internationaux et à mettre en place une communauté mondiale de professionnels en santé de la communication.

Bâtir notre membricité

Tout ce que nous faisons en tant qu'association, nous le faisons avec nos membres en tête. Nous sommes vraiment un organisme axé sur la membricité et je crois que nous avons marqué de grands pas au cours des dernières années sur la voie du maintien d'une transparence et de la concrétisation des initiatives qui comptent le plus pour nos membres. Nous avons rationalisé la façon dont nous échangeons nos renseignements et nous avons amélioré nos économies opérationnelles. Nous sommes toujours à l'affût de façons nouvelles d'offrir à nos membres un service de qualité et des programmes utiles. Mais surtout, je sais que cette approche renouvelée fonctionne parce qu'elle produit des résultats tangibles : les adhésions sont plus nombreuses que jamais et le taux de conversion des membres étudiants est le plus élevé de l'histoire de l'association (voir page 7)! Oui, 2013 a été sans contredit une année remarquable en termes de renouveau et d'essor. Ceci dit, je crois que les plus beaux jours de cette association sont encore à venir.

Joanne Charlebois

Chef de la direction

Orthophonie et Audiologie Canada

STIMULER LES ADHÉSIONS

En 2013, Orthophonie et Audiologie Canada (OAC) comptait 143 membres de plus qu'en 2012. Cet accroissement de la membriété témoigne de la capacité de notre association d'offrir les services et les avantages auxquels les orthophonistes, les audiologistes et le personnel de soutien s'attendent de leur principale association nationale.

Les activités d'OAC sont inspirées de notre plan stratégique actuel, que nous avons élaboré au fil d'une consultation et d'un apport des membres.

Notre plan stratégique axé sur la membriété vise quatre objectifs clés :

La défense des intérêts

Exercer une influence sur les décideurs pour qu'ils mettent en œuvre des politiques qui serviront les meilleurs intérêts des membres et du public.

La promotion

Faire connaître le rôle et l'incidence de l'orthophonie et de l'audiologie.

L'excellence professionnelle

Appuyer un exercice documenté par la pratique professionnelle (la formation continue), la recherche et les ressources.

Le rendement de l'association

Répondre aux besoins des membres par l'excellence en gouvernance et en gestion de l'association.

6 139

MEMBRES

95,6 %

DE TAUX DE
RENOUVELLEMENT
DES ADHÉSIONS DES
MEMBRES RÉGULIERS

2,5 %

D'ACCROISSEMENT
DE LA MEMBRIÉTÉ

Association canadienne des orthophonistes et audiologistes
CASLPA | ACOA

Pourquoi devenir membre de l'ACOA?

Vous ne payez qu'une seule cotisation en tant que membre étudiant.
(L'année après l'obtention de votre diplôme, l'adhésion à part entière vous sera offerte à moitié prix et l'ACOA assumera votre prime d'assurance responsabilité professionnelle pendant les six premiers mois!)

La cotisation pour les étudiants n'est que de 75,00 \$, payable qu'une seule fois pendant que vous êtes inscrit(e) à un programme d'études.

L'ACOA fera une présentation à votre université cet automne :
(cotisations gratuites!)

Plus tôt vous deviendrez membre, plus longtemps vous profiterez des avantages :

- Seuls les membres de l'ACOA sont admissibles à la certification clinique de l'ACOA
- 25 000 \$ de bourses attribués chaque année
- Accès au Fonds pour étudiants de l'ACOA
- Prestigieux prix pour étudiants
- Rabais chez Vita-Vie (GoodLife Fitness) et beaucoup plus encore!

Vous pouvez communiquer avec elle à studentrep@caslpa.ca

Rendez-vous à www.acoastudent.ca pour en savoir plus et pour faire une demande d'adhésion.

Plus tôt vous deviendrez membre, plus longtemps vous profiterez des avantages :

- Seuls les membres de l'ACOA sont admissibles à la certification clinique de l'ACOA
- 25 000 \$ de bourses attribués chaque année
- Accès au Fonds pour étudiants de l'ACOA
- Prestigieux prix pour étudiants
- Rabais chez Vita-Vie (GoodLife Fitness) et beaucoup plus encore!

L'ACOA fera une présentation à votre université cet automne.
(Cotisations gratuites!)

Plus de détails sont à venir.

Vous pouvez communiquer avec elle à studentrep@caslpa.ca

**AFFICHE ET CARTE POSTALE
CRÉÉES POUR LA CAMPAGNE
AUPRÈS DES NOUVEAUX MEMBRES
ÉTUDIANTS, AUTOMNE 2013**

Les adhésions des membres étudiants

En 2013, Orthophonie et Audiologie Canada a enregistré une augmentation importante du nombre d'adhésions étudiantes : nous avons recensé 3,07 % de membres étudiants de plus en 2013 qu'en 2012. Nous avons également connu le taux de conversion le plus élevé – le taux selon lequel les membres étudiants renouvellent leurs adhésions à titre de membres à part entière après l'obtention de leur diplôme – en sept ans.

OAC reconnaît que les étudiants représentent l'avenir des professions et de notre association nationale. Nous valorisons les intuitions et les idées que les étudiants contribuent autour de la table et nous croyons fermement que notre association est renforcée lorsque les membres étudiants y participent. Ainsi, nous avons élaboré un certain nombre d'initiatives en 2013 pour promouvoir l'adhésion et la participation des étudiants.

En voici quelques points saillants :

- nous avons offert des exposés à toutes les universités canadiennes anglophones et francophones dotées d'un programme d'orthophonie et/ou d'audiologie;
- nous avons élaboré une campagne convaincante de recrutement des membres étudiants, qui comprenait des affiches et des cartes postales;
- nous avons continué d'offrir un rabais de 50 % sur les droits d'adhésion à part entière pour la première année après l'obtention du diplôme;
- nous avons offert un incitatif additionnel aux nouveaux diplômés, soit le versement par OAC des six premiers mois de leur assurance responsabilité professionnelle;
- notre nouveau site Web comprend un centre pour étudiants désigné, qui contient des renseignements faciles d'accès pour les membres étudiants actuels et éventuels;
- nous avons continué de produire Le Coin des étudiants, une publication électronique conçue expressément pour les membres étudiants.

86,6 %

DE TAUX DE CONVERSION DES MEMBRES ÉTUDIANTS EN
ORTHOPHONIE ET EN AUDIOLOGIE À DES ADHÉSIONS
À TITRE DE MEMBRES À PART ENTIÈRE

AUGMENTER LES AVANTAGES OFFERTS AUX MEMBRES

Tout au long de 2013, Orthophonie et Audiologie Canada a continué d'offrir aux membres un accès à des rabais exclusifs auprès de nos partenaires, notamment les centres de mise en forme GoodLife Fitness, Nelson Education Ltée et divers hôtels à l'échelle de la planète. Peut-être le développement le plus stimulant en ce qui a trait à nos programmes de rabais a été notre décision de remplacer notre fournisseur d'assurance Aon par le groupe BMS. En partenariat avec BMS, OAC a joint plusieurs associations de la HPIA (Healthcare Professional Insurance Alliance ou alliance des assurances pour professionnels des soins de santé) – un programme qui relève du groupe BMS et qui offre des services améliorés, un processus de renouvellement en ligne, une diminution de 10 % des primes d'assurance-responsabilité professionnelle et de nouvelles prolongations de la protection.

Les membres ont dorénavant accès aux services et programmes suivants :

Des ressources accrues en gestion des risques liés à la pratique

BMS offre des renseignements, des outils et des séminaires éducatifs et webinaires sur les risques liés à la pratique. BMS examine également les demandes historiques de nos membres et élabore des ressources particulières axées sur les professions.

Une protection juridique spécialisée

Cette protection comprend différents types de prises en charge, notamment le remboursement des frais juridiques, la protection en cas de responsabilité juridique des locataires et le remboursement des frais de défense au pénal.

Des structures de programme éventuelles conçues par et pour les membres

Nous disposons actuellement de trois régimes d'assurance de base, cependant BMS et OAC s'emploient actuellement à modifier ces régimes pour qu'ils conviennent mieux aux besoins de nos membres.

Les membres peuvent désormais acheter une protection d'assurance-responsabilité professionnelle de **3 millions \$** pour seulement **50 \$ par année** – une baisse de 10 % de la prime par rapport à 2012!

En juillet, les membres d'OAC ont joint les rangs des médecins et des infirmières/infirmiers du Canada en matière de protection d'assurance contre les fautes professionnelles. Gowlings Lafleur Henderson LLP (Gowlings) a conclu une entente avec OAC à titre de fournisseur exclusif de services de défense juridique et de responsabilité professionnelle. Notre partenariat avec Gowlings permet aux membres qui participent au programme d'assurance-responsabilité professionnelle d'OAC de bénéficier du savoir-faire du cabinet en préparation de demandes de remboursement solides, de ses connaissances en gestion des risques et de 30 minutes de ses services bénévoles.



Katie Scozzafava, B. A., M. O., O(C), administratrice représentant les Territoires au conseil d'administration d'OAC, et Nadine A. Jacob, M. Sc. Cl., Aud(C), administratrice représentant le Nouveau-Brunswick au même conseil

POURSUIVRE LE TRAVAIL DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS

Orthophonie et Audiologie Canada a rencontré huit députés en 2013 après le lancement et la conférence de presse ultérieure portant sur les *Lignes directrices canadiennes relatives au trouble de traitement auditif chez les enfants et les adultes : évaluation et intervention*. Les rencontres avec les députés constituent un volet important de notre travail de défense des intérêts étant donné qu'elles permettent aux questions touchant les professions et la santé de la communication en général d'être entendues sur la Colline du Parlement.



M^{me} Joanne Charlebois, chef de la direction d'OAC, M. Chris Alexander, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et député d'Ajax—Pickering (ON), et D^{re} Chantal Kealey, audiologiste et directrice de l'audiologie et du personnel de soutien chez OAC.



M^{me} Joanne Charlebois, chef de la direction d'OAC, M^{me} Stella Ambler, députée de Mississauga—Sud (ON), et D^{re} Chantal Kealey, audiologiste et directrice de l'audiologie et du personnel de soutien chez OAC.



M^{me} Joanne Charlebois, chef de la direction d'OAC, M. Blaine Calkins, député de Wetaskiwin (AB), et D^{re} Chantal Kealey, audiologiste et directrice de l'audiologie et du personnel de soutien chez OAC.



M^{me} Joanne Charlebois, chef de la direction d'OAC, l'hon. D^{re} Carolyn Bennett, députée de St. Paul's (ON), et D^{re} Chantal Kealey, audiologiste et directrice de l'audiologie et du personnel de soutien chez OAC.



D^{re} Chantal Kealey, audiologiste et directrice de l'audiologie et du personnel de soutien chez OAC, M. Raymond Côté, député de Beauport—Limoilou (QC), et M^{me} Joanne Charlebois, chef de la direction d'OAC.



D^{re} Chantal Kealey, audiologiste et directrice de l'audiologie et du personnel de soutien chez OAC, l'hon. Laurie Hawt, député d'Edmonton—Centre (AB), et M^{me} Joanne Charlebois, chef de la direction d'OAC.



D^{re} Chantal Kealey, audiologiste et directrice de l'audiologie et du personnel de soutien chez OAC, M. Wayne Marston, député de Hamilton—Est—Stoney Creek (ON), et M^{me} Joanne Charlebois, chef de la direction d'OAC.

OAC croit dans les partenariats

Nous faisons partie de plusieurs coalitions qui cherchent à améliorer la qualité des soins de santé au Canada et l'accès à ces soins. Voici quelques groupes auxquels nous sommes affiliés :

- La Coalition canadienne pour la santé publique au 21^e siècle (CCSP21)
- Canadian Health Leadership Network (CHLNET)
- Le Groupe directeur canadien interorganisationnel en orthophonie et en audiologie (GDCl)
- Group of Seven (G7)
- Health Action Lobby (HEAL)
- Alliance pancanadienne (APC)



D^{re} Chantal Kealey, audiologiste et directrice de l'audiologie et du personnel de soutien chez OAC, M^{me} Joanne Charlebois, chef de la direction d'OAC, et l'hon. Judy Sgro, députée de York-Ouest (ON).

RENCONTRES AVEC LE PARTENARIAT FÉDÉRAL POUR LES SOINS DE SANTÉ

Orthophonie et Audiologie Canada a rencontré le Partenariat fédéral pour les soins de santé (PFSS) deux fois en 2013 pour discuter des améliorations à apporter aux programmes et services d'audiologie fédéraux.

Le PFSS est une alliance bénévole d'organisations gouvernementales fédérales qui surveille la fourniture des avantages, des produits, des services ou des renseignements en soins de santé aux groupes particuliers de Canadiens et de

Canadiennes. Le PFSS se compose d'Anciens Combattants Canada (avec Croix Bleue Médavie), du ministère de la Défense nationale, de Santé Canada (Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits) et de la GRC.

L'ÉMISSION MARKETPLACE DE LA CBC

Le 8 février 2013, l'émission *Marketplace* de la chaîne CBC diffusait un épisode préjudiciable et faussé sur le coût élevé des appareils auditifs. Orthophonie et Audiologie Canada a été très déçue de la façon dont le reportage a été traité et nous avons immédiatement communiqué avec l'ombudsman de la CBC pour déposer une plainte. À notre avis, le reportage contrevenait aux normes journalistiques de la CBC et nous étions vivement inquiets que la nature disproportionnée de l'épisode ait des effets néfastes sur les liens entre les audiologistes et leurs patients ou clients, sur le point de vue du public à l'égard de la profession et, en bout de ligne, sur la santé auditive de la population canadienne.

Essentiellement, l'épisode faisait passer les audiologistes pour des vendeurs qui cherchent à s'enrichir par la vente des appareils auditifs. Il présentait également de manière inexacte notre association et mentait sur notre volonté de nous présenter

devant la caméra ou de fournir une déclaration officielle.

Notre réaction

En plus de la plainte que nous avons déposée auprès de la CBC, nous avons mené une enquête auprès de nos membres pour réunir le plus de renseignements possible sur les appareils auditifs et les services et honoraires connexes. Nous avons utilisé ces renseignements pour améliorer la compréhension quant au coût des appareils auditifs au Canada et élaboré une initiative d'extension populaire pour recadrer la conversation. Notre objectif était de montrer au public la valeur des services audiologiques et de faire valoir que les audiologistes sont des professionnels dévoués et passionnés qui se soucient profondément de la santé auditive.

La position de la CBC

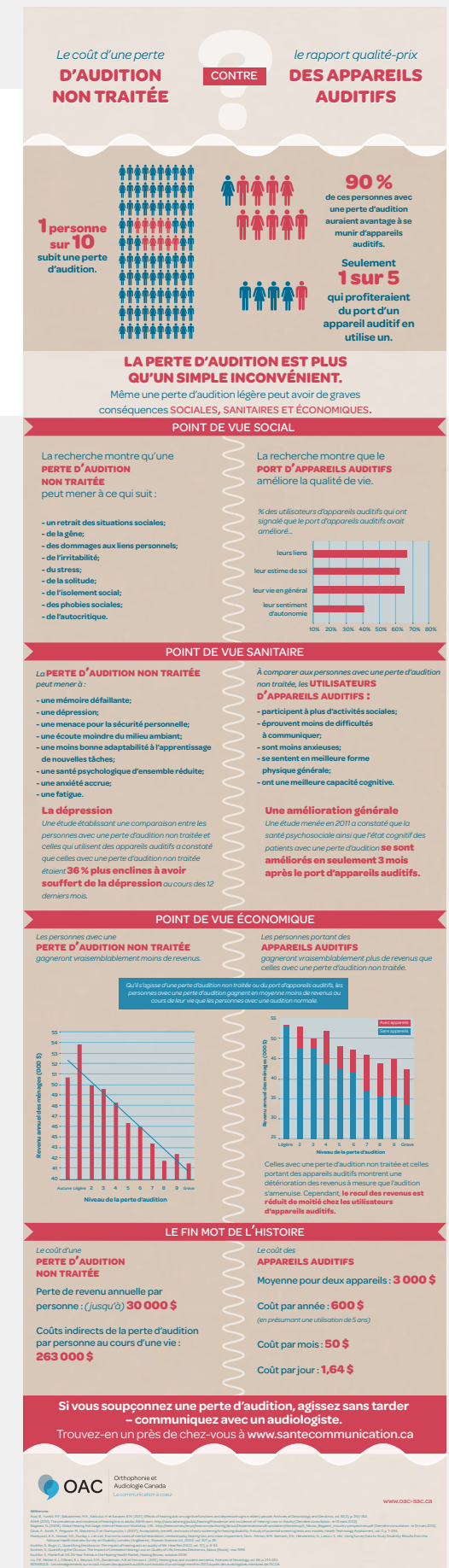
Le 21 août 2013, OAC a enfin reçu une réponse d'Esther

Enkin, l'ombudsman de la CBC. Bien que M^{me} Enkin ait convenu de la validité de bon nombre de nos préoccupations, y compris que l'épisode était une « simplification à outrance d'un problème complexe » et qu'« il ne fournissait pas assez d'éléments contextuels pour expliquer le point de vue des fournisseurs de services et des fabricants », en bout de ligne elle a décidé de ne donner aucune autre suite à notre demande.

Bien que nous soyons déçus de ce résultat – nous aurions apprécié recevoir une excuse officielle plus vigoureuse et la promesse de la part de la CBC qu'elle s'abstiendrait de rediffuser cet épisode à l'avenir – nous sommes heureux que la CBC ait affiché notre plainte sur son site Web et que la protectrice des citoyens ait publiquement reconnu bon nombre de nos doléances.

UN NOUVEAU DOCUMENT INFOGRAPHIQUE MET EN LUMIÈRE LE COÛT D'UNE PERTE AUDITIVE PAR RAPPORT À L'UTILITÉ DES APPAREILS AUDITIFS

Au cours des jours et des semaines qui ont suivi la diffusion de l'épisode de l'émission *Marketplace* sur la chaîne CBC, beaucoup de membres nous ont dit qu'ils recevaient des questions de patients ou de clients préoccupés par le coût des appareils auditifs. Pour aider les membres à répondre à ces questions, nous avons élaboré un **document infographique** qui encourage les gens à réfléchir aux ramifications (financières, sociales et médicales) du **non-achat** d'un appareil auditif, plutôt que de mettre l'accent exclusivement sur la ventilation des aspects financiers.



METTRE L'ACCENT SUR LES COMMUNICATIONS ET LE MARKETING

L'année 2013 en a été une de rajustement de tir pour le service des communications d'Orthophonie et Audiologie Canada. Bien qu'une partie des activités accomplies en 2013 ont été simplement un prolongement du travail amorcé en 2012... nous avons également rehaussé la barre à un niveau sans précédent.

Nous ne pouvons parler des communications et du marketing sans d'abord mentionner ce qui est sans doute le plus grand projet de communications que notre association ait entrepris : la revalorisation de la marque. Tandis que l'ACOA n'est officiellement devenue

Orthophonie et Audiologie Canada qu'au début de 2014, nous avons achevé la majorité des travaux de revalorisation de la marque en 2013.

Le présent rapport annuel équivaut à la mise en application de la nouvelle marque. Plus qu'une simple dénomination, un simple nouveau logo et de simples nouvelles couleurs, notre nouvelle marque comprend la modification de notre regard posé sur l'association et les professions que nous représentons et, à son tour, la modification et l'amélioration de la perception du public à notre endroit.



Richard J. Welland, Ph. D., O., administrateur représentant l'Ontario au conseil d'administration d'OAC, et Sean Kinden, M. A., Aud(C), administrateur représentant Terre Neuve-et-Labrador au même conseil.



En 2013, le *Communiqué* a remporté le Prix « **Meilleure publication électronique** » de la Société canadienne des directeurs d'association pour la **deuxième année d'affilée!**

NOUS AVONS UN NOUVEAU SITE WEB!

Concevoir un nouveau site Web pour Orthophonie et Audiologie Canada était une tâche plus que nécessaire. Notre ancien site Web était dépassé et peu convivial; non seulement les membres et le public avaient de la difficulté à trouver les renseignements recherchés, mais le service des communications avait peine à trouver et à mettre à jour l'information aussi (pas étonnant, étant donné que notre ancien site Web contenait plus de 1 000 pages!). Nous sommes ravis d'avoir créé un nouveau site qui répond mieux aux besoins à la fois de nos membres et du public.

La rétroaction des membres à propos de notre nouveau site Web :

« J'AIME LE NOUVEAU SITE WEB. BEAUCOUP DE RENSEIGNEMENTS UTILES POUR LE PUBLIC ET LES PROFESSIONNELS. FÉLICITATIONS! »

« JE VOULAIS SIMPLEMENT VOUS FAIRE SAVOIR QUE LE NOUVEAU SITE WEB EST EXCELLENT. LA MISE EN PAGES EST TRÈS CONVIVIALE! »

« LE SITE WEB A UN ASPECT SUPERBE ET UNE PRÉSENTATION PLUTÔT ATTRAYANTE SUR LE PLAN VISUEL. JE SUIS TRÈS IMPRESSIONNÉE DE TOUTES LES AMÉLIORATIONS QUI Y ONT ÉTÉ APPORTÉES. »

LE MOIS DE LA PAROLE ET DE L'AUDITION 2013

Le principal point focal de notre campagne du Mois de la parole et de l'audition 2013 a été la détection et l'intervention précoces. La décision de mettre l'accent sur la détection précoce en fut une de nature stratégique : nous venions de diffuser notre énoncé de principes, *La détection précoce des troubles de parole et de langage*, et nous souhaitons amener les professionnels en santé de

la communication, les parents, les aidants naturels et les autres professionnels de la santé à viser un objectif commun : la détection et l'intervention précoces des troubles de communication. Pour atteindre cet objectif, nous avons lancé une campagne de sensibilisation nouvelle et dynamique — une dont nous prévoyons nous inspirer au cours des années à venir.

Joindre les hôpitaux pour enfants du Canada

Au cours des mois qui ont précédé le Mois de mai, le Service des communications a commencé à renforcer les liens avec tous les principaux hôpitaux pour enfants du Canada en leur demandant de participer à notre campagne du Mois de la parole et de l'audition 2013. Au total, 13 hôpitaux ont rapidement répondu à l'appel.

La principale composante de cette campagne a été nos boîtes de célébration du Mois de la parole et de l'audition. Chaque hôpital pour

enfants participant a reçu sa propre boîte de célébration remplie de diverses ressources et de divers objets promotionnels, y compris des affiches sur le trouble de traitement auditif et la dysphagie ainsi que des diagrammes de croissance et brochures sur les Jalons du développement de la parole et de l'audition. Nous avons également inclus dans ces boîtes du matériel amusant comme des tatouages temporaires, des étiquettes et des fiches d'activités, qui sauraient plaire aux enfants et



les encourageraient à participer à la campagne.

La campagne a été un franc succès. Chacun des hôpitaux qui ont participé en 2013 a été ravi de sa boîte et bon nombre ont demandé s'ils pouvaient participer à nouveau en 2014.

VOICI QUELQUES-UNS DES COMMENTAIRES QUE NOUS AVONS REÇUS :

« BONJOUR, JE VIENS TOUT JUSTE DE RECEVOIR LA BOÎTE. C'EST UN OUTIL FABULEUX! JE DISTRIBUERAI LA DOCUMENTATION PARMIS MES COLLÈGUES ET J'APPOSERAI LES AFFICHES DANS LE SECRÉTARIAT. VEUILLER NOUS INSCRIRE SUR VOTRE LISTE D'ENVOI POUR L'AN PROCHAIN!!! »

« QUELLE EXCELLENTE FAÇON DE PROMOUVOIR LA PROFESSION DANS NOS HÔPITAUX! »

« JE VOULAIS SIMPLEMENT VOUS REMERCIER SINCÈREMENT DE LA BOÎTE D'ARTICLES SUR LE MOIS DE MAI QUE NOUS AVONS REÇUE LA SEMAINE DERNIÈRE. JE TROUVE MERVEILLEUSE L'INITIATIVE D'[OAC] DE FOURNIR AUX MEMBRES ET AUX ÉTABLISSEMENTS CES RENSEIGNEMENTS. NOUS SOMMES TRÈS RECONNAISSANTS DES ÉTIQUETTES, TATOUAGES ET JOUETS! »



Mois de la parole et de l'audition

Bien parler. Bien entendre. Bien vivre.

Les champions du Mois de la parole et de l'audition

Le jeudi 2 mai 2013, M. Chris Alexander, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et député d'Ajax—Pickering (ON), a prononcé une brève allocution (art. 31) à la Chambre des communes pour plaider en faveur du Mois de la parole et de l'audition et de notre association.

Le mardi 21 mai 2013, l'hon. Terry M. Mercer a prononcé une brève allocution au Sénat recommandant vivement à ses collègues sénateurs de lire la fiche-conseils sur la parole et l'audition préparée par l'Alliance pancanadienne (APC). Il a également discuté d'Orthophonie et Audiologie Canada et de l'importance de la santé de la communication.

Nous avons aussi reçu des lettres d'appui des personnes suivantes :

Le très hon. Stephen Harper, C.P., député

L'hon. Leona Aglukkaq, ministre de la Santé

L'hon. D^{re} Hedy Fry, C.P., députée de Vancouver-Centre, porte-parole libérale en matière de santé

Libby Davies, députée de Vancouver-Est, porte-parole néo-démocrate en matière de santé

Le site Web mis à jour et les nouvelles ressources sur la campagne

Bien que l'accent premier de notre campagne 2013 ait été mis sur la détection et l'intervention précoces, nous avons élaboré des ressources à l'intention des membres qui travaillent avec les adultes et les aînés. Nous avons affiché toute la documentation que nous avons créée sur notre site Web sur le Mois de la parole et de l'audition, moisdemai.ca, pour que tous puissent la télécharger.

Enfin, nous avons fait équipe avec les représentants de Service correctionnel Canada pour élaborer des fiches-conseils sur la parole et l'audition qu'ils pourraient distribuer à l'échelle du ministère et à leurs partenaires. **Les représentants de Service correctionnel Canada ont distribué ces fiches-conseils à plus de 2 400 personnes, notamment les agents de police et les agents correctionnels.**

ÉLARGIR LES POSSIBILITÉS DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

LE CONGRÈS 2013 À VICTORIA (C.-B.)

En 2013, nous avons organisé notre congrès à Victoria (Colombie-Britannique). L'athlète olympique canadienne Silken Laumann a présenté un discours-programme percutant et touchant pour lancer l'événement échelonné sur trois jours. Dans son allocution, M^{me} Laumann a abordé les défis qu'elle a dû relever comme athlète olympique, comme propriétaire d'un commerce et, plus récemment, comme mère d'un enfant atteint d'autisme grave. Peu importe l'obstacle à

surmonter, M^{me} Laumann a cherché à trouver inspiration et espoir dans tous les défis qui se dressaient sur sa route.

En plus de Silken Laumann, les points saillants de notre programme comprenaient des ateliers et des présentations par Geraldine Wallach, Ph. D.; Linda Burkhart; Ulrike Lemke, Ph. D.; et Jay Rosenbek, Ph. D., CCC-SLP, BC-NCD. Nous avons enregistré plusieurs des présentations de notre congrès 2013 et les avons ajoutées à la bibliothèque des webdiffusions sur notre site Web.



Silken Laumann et Maureen Penko, O(C)



Laureen McIntyre, M. Sc., Ph. D., O(C), administratrice représentant la Saskatchewan; Shanda Hunter-Trottier, O. B. A., M. Sc. Cl., et Melanie Osmond, M. Sc., O. aut., O(C), administratrice représentant l'Alberta.

426 DÉLÉGUÉS

ONT ASSISTÉ AU CONGRÈS 2013

Nous avons organisé deux ateliers en 2013 :
Améliorer les résultats en rééducation audiolgique chez les adultes, en appliquant les leçons tirées de la psychologie de la santé présenté par Kathy Pichora-Fuller, Ph. D., et
L'ABC de la CSA chez les enfants atteints du TSA présenté par Pat Mirenda, Ph. D.

Le nouveau programme de perfectionnement professionnel

Vous avez formulé une demande; nous l'avons entendue. À l'été 2013, nous annonçons notre nouveau programme de perfectionnement professionnel. En plus d'organiser notre congrès tous les deux ans, notre nouveau programme offrira ce qui suit :

PLUS d'ateliers **EN PERSONNE** dans diverses villes.

PLUS de **POSSIBILITÉS D'APPRENTISSAGE EN LIGNE.**

Notre nouvelle cyberbibliothèque de ressources sur demande offrira de la cyberformation de qualité et instructive à l'endroit et au moment souhaités.

Des **NOUVEAUX WEBINAIRES.** Nos webinaires vous permettront de participer à des événements « en direct » et d'établir des liens avec vos collègues à l'échelle du pays à partir d'une installation commode : votre propre ordinateur.

Pourquoi ces changements?

En moyenne, seulement environ 7 % des membres assistent au congrès d'OAC chaque année. De plus, notre dernier sondage auprès de la membres a révélé que, de nos jours, les membres recherchent des possibilités d'apprentissage plus diversifiées, plus accessibles et plus abordables. Organiser un congrès biennal nous permettra de concevoir une palette beaucoup plus large de possibilités éducatives qui seront accessibles à plus de membres. Cette nouvelle initiative constitue un programme-pilote échelonné sur six ans; nous le réévaluerons en 2019.

PRODUIRE DES EXPOSÉS DE POSITION

Orthophonie et Audiologie Canada a lancé deux énoncés de principes en 2013 : *Différences entre les audiologistes et les audioprothésistes en matière de soins de santé auditive* et *L'identification précoce des troubles de la parole et du langage*. En tant que chefs de file en santé

de la communication, nous sommes résolus à adopter une position officielle sur les questions importantes auxquelles sont confrontées les professions et à élaborer des énoncés de principes qui soient éclairés par des enquêtes auprès de la membréité.

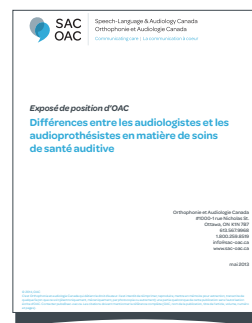
Différences entre les audiologistes et les audioprothésistes en matière de soins de santé auditive

Position :

Orthophonie et Audiologie Canada (OAC) a pour position que les audiologistes sont experts et chefs de file en matière de santé auditive et de troubles auditifs.

OAC reconnaît qu'il existe principalement deux professions de soins de santé qui évaluent l'audition dans le but de recommander, d'ajuster et de distribuer des appareils auditifs et autres appareils d'aides de suppléance à l'audition. Ces deux groupes, les audiologistes et les audioprothésistes qui ne sont pas aussi audiologistes (aussi appelés spécialistes d'appareils auditifs, vendeurs d'appareils auditifs), ont des champs de pratique différents qui sont définis par leur formation, et par des distinctions au niveau de la réglementation.

OAC croit que ces deux professions doivent dispenser des services de soins de santé auditive dans le cadre de leurs champs de pratique pour la population qu'ils desservent et que le public doit être informé des différences significatives entre les deux professions lorsqu'il est à la recherche de services de soins de santé auditive.



L'identification précoce des troubles de la parole et du langage

Position :

Orthophonie et Audiologie Canada (OAC) appuie une stratégie nationale, officialisée et normalisée en vue de l'identification précoce des problèmes de la parole et du langage.

Pareille stratégie est essentielle aux services d'éducation de l'enfance et profitera à l'ensemble de la population canadienne. Le diagnostic précoce des problèmes de la parole et du langage fait partie intégrante des efforts de prévention des problèmes connexes de la communication, de l'alphabétisation et de la cognition et constitue un aspect fondamental de l'apprentissage et du bien-être tout au long de la vie. Le présent document montre la nécessité d'un plan établi et soutenu à l'échelle nationale pour l'identification précoce des problèmes de la parole et du langage et offre des recommandations spécifiques touchant sa mise en œuvre.



Barbara Burnet, M. A., O(C), administratrice représentant la Colombie-Britannique au conseil d'administration d'OAC, et Mary Lynn Taschereau-Park, représentante du personnel de soutien au même conseil.

PEAUFINER NOTRE PROGRAMME DE CERTIFICATION CLINIQUE

Le programme de certification clinique d'Orthophonie et Audiologie Canada a eu 26 ans en 2013. Au fil des années, nous avons apporté un certain nombre de modifications au programme pour tenir compte des progrès dans les professions et paysage évolutif en éducation et en perfectionnement professionnel. En 2013, nous avons élargi la composition des comités d'examens de certification clinique pour y inclure un orthophoniste et un audiologiste nouvellement certifiés. À titre de nouveaux diplômés universitaires et de personnes qui ont récemment passé l'examen de certification clinique d'OAC, ces membres apporteront des intuitions toutes fraîches au comité et au contenu des examens. Nous avons bon espoir que l'ajout des membres nouvellement certifiés nous aidera à concevoir des examens plus vigoureux et plus pertinents.

La méthode Angoff

Chaque année, nos examens de certification clinique sont élaborés, examinés et revus par des orthophonistes et des audiologistes dévoués qui composent les comités d'examens de certification clinique. OAC cherche toujours à assurer le caractère actuel de nos examens en y intégrant des processus rigoureux d'élaboration et d'administration et en y utilisant des approches fondées sur des données probantes. Jusqu'en 2013, les méthodes de normalisation à la fois de l'examen en audiologie et de l'examen en orthophonie étaient différentes; celle utilisée pour l'examen en audiologie était la méthode Nedelsky tandis que celle utilisée pour l'examen en orthophonie était la méthode Angoff. À la lumière des recommandations sur les pratiques exemplaires formulées par l'entreprise d'administration des examens, soit ASI, le comité d'examen de certification clinique en audiologie a maintenant également adopté la méthode de normalisation Angoff. Par conséquent, les examens sont maintenant des outils encore plus fiables et plus valides permettant de mesurer les connaissances d'accès à l'exercice.

284

candidats ont passé
l'examen de certification
clinique d'OAC

277

membres sont devenus
cliniquement certifiés

82 %

des membres d'OAC sont
cliniquement certifiés



Carmen Archibald, O(C), et Melanie Tapson, O(C).
M^{me} Archibald a mérité le prix d'excellence pour étudiants en 2013 et M^{me} Tapson a été représentante nationale des membres étudiants d'OAC de 2011 à 2013.

LES BOURSES DE RECHERCHE CLINIQUE

Orthophonie et Audiologie Canada offre des bourses de recherche clinique à ses membres pour qu'ils puissent mener de la recherche ou s'adonner à des activités qui stimulent les capacités en matière de recherche. Les bourses visent à appuyer une augmentation des bases de données probantes cliniques en orthophonie et en audiologie au Canada.

En 2013, les membres d'OAC Robin Gaines (ON) et Alla Sorkin (QC) ont chacune mérité pareille bourse. M^{me} Gaines mène une enquête nationale pour colliger des données probantes cliniques à propos du rôle des orthophonistes formés au Canada et M^{me} Sorkin étudie l'efficacité de la thérapie myofonctionnelle et de ses résultats orthodontiques à long terme.

LES ÉTATS FINANCIERS 2013 VÉRIFIÉS

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES
ORTHOPHONISTES ET AUDIOLOGISTES

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Association canadienne des orthophonistes et audiologistes, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2013, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DES AUDITEURS

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association canadienne des orthophonistes et audiologistes au 31 décembre 2013, ainsi que de ses résultats d'exploitation, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

RAPPORT SUR LES AUTRES EXIGENCES LÉGALES

Conformément aux exigences de la Loi sur les corporations canadiennes, nous déclarons que, à notre avis, les principes qui sous-tendent les Normes ont été appliqués de façon cohérente.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Le 13 mars 2014
Kanata (Canada)

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre 2013, avec informations comparatives de 2012

	2013	2012
ACTIF		
Actif à court terme :		
Encaisse	772 306 \$	1 070 138 \$
Placements à court terme (note 2)	678 810	617 737
Débiteurs	44 331	32 938
Inventaire	1 031	1 240
Charges payées d'avance	143 054	46 148
	1 639 532	1 768 201
Immobilisations (note 3)	6 322	8 165
	1 645 854	1 776 366
PASSIF ET ACTIFS NETS		
Passif à court terme :		
Créditeurs et charges à payer	38 671 \$	160 038 \$
Produits reportés (note 4)	983 103	1 007 245
	1 021 774	1 167 283
Actifs nets	624 080	609 083
Engagements (note 6)		
	1 645 854 \$	1 776 366 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercice clos le 31 décembre 2013, avec informations comparatives de 2012

	2013	2012
Produits :		
Droits d'adhésion/normes	1 413 063 \$	1 338 965 \$
Droits d'examen	146 011	164 892
Publications	63 143	102 698
Congrès	302 109	254 762
Administration	95 122	87 347
	2 019 448	1 948 664
Charges :		
Bureau national :		
Salaires et avantages sociaux	999 306	993 624
Honoraires professionnels	107 668	95 065
Activités promotionnelles	56 772	55 999
Planification stratégique/formation du conseil	1 740	-
Activités étudiantes	4 717	4 142
Réunions	135 956	136 104
Impression	13 971	5 574
Traduction	28 184	30 586
Examens de certification	68 007	61 543
	1 416 321	1 382 637
Frais généraux :		
Assurance	4 994	4 536
Location de matériel	16 365	15 235
Envois postaux et messagerie	10 180	9 261
Communications	13 754	12 512
Fournitures de bureau	6 383	7 424
Frais bancaires et de cartes de crédit	45 495	44 735
Services juridiques et comptables	27 423	30 102
Loyer	103 316	105 565
Amortissement	1 843	2 423
	229 753	231 793
Projets spéciaux :		
Congrès	185 637	164 119
Alliance pancanadienne	2 217	1 756
Prix et bourses	10 078	11 408
Sondages auprès des membres	29	-
Valorisation de la marque et autre	160 416	61 988
	358 377	239 271
	2 004 451	1 853 701
Excédent des produits sur les charges	14 997 \$	94 963 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 décembre 2013, avec informations comparatives de 2012

	INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	FONDS DE BIENFAISANCE	FONDS NON AFFECTÉ	TOTAL 2013	TOTAL 2012
Solde, au début de l'exercice	8 165 \$	70 893 \$	530 025 \$	609 083 \$	514 120 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(1 843)	-	16 840	14 997	94 963
Virement interfonds (note 5)	-	(5 175)	5 175	-	-
Solde, à la fin de l'exercice	6 322 \$	65 718 \$	552 040 \$	624 080 \$	609 083 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice clos le 31 décembre 2013, avec informations comparatives de 2012

	2013	2012
Provenance (affectation) des flux de trésorerie		
Activités de fonctionnement :		
Excédent des produits sur les charges	14 997 \$	94 963 \$
Éléments hors caisse :		
Amortissement des immobilisations	1 843	2 423
Perte résultant de la vente de placements	360	3 861
Gains non réalisés sur les placements	(17 468)	(5 829)
Diminution (augmentation) des intérêts courus	(509)	18 876
	(777)	114 294
Variation nette des éléments du fonds de roulement d'exploitation hors caisse :		
Diminution (augmentation) des débiteurs	(11 393)	4 738
Diminution de l'inventaire	209	463
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	(96 906)	829
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	(121 367)	82 556
Augmentation (diminution) des produits reportés	(24 142)	6 784
	(254 376)	209 664
Activités d'investissement		
Achats de placements à court terme	(113 269)	(120 096)
Produits de la vente de placements à court terme	69 813	104 193
	(43 456)	(15 903)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	(297 832)	193 761
Encaisse au début de l'exercice	1 070 138	876 377
Encaisse à la fin de l'exercice	772 306 \$	1 070 138 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre 2013

L'Association canadienne des orthophonistes et audiologistes (« l'Association ») a été constituée en personne morale le 10 novembre 1975 par lettres patentes conformément aux lois du Canada. Le 10 octobre 1985, des lettres patentes supplémentaires ont été délivrées à l'Association sur approbation de son actuelle raison d'affaires. L'Association est un organisme caritatif enregistré et, par conséquent, est exemptée de verser des impôts sur le revenu.

1. Principales conventions comptables :

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, qui sont énoncées dans la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité. Les conventions comptables les plus importantes sont présentées ci-après :

- (a) Mode de présentation :
 - L'Association applique la méthode du report propre aux organismes sans but lucratif pour comptabiliser les apports.
 - Le Fonds d'immobilisation signale les actifs, les passifs, les produits et les charges touchant les biens immobilisés de l'Association.
 - Le Fonds de bienfaisance est appliqué aux dépenses admissibles devant être confirmées par le conseil.
- (b) Immobilisations :
 - Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile estimative, selon la méthode des soldes dégressifs aux taux annuels suivants :

ACTIF	TAUX
Mobilier et matériel de bureau	15 %
Matériel téléphonique	20 %
Matériel informatique	25 %
Logiciels	50 %

La valeur comptable d'une immobilisation corporelle est soumise à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que cette valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur doit être constatée lorsque la valeur comptable de l'actif n'est pas recouvrable et qu'elle excède sa juste valeur.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Exercice clos le 31 décembre 2013

1. Principales conventions comptables (suite) :

- (c) Constatation des produits :
 - Les produits tirés des cotisations des membres/normes, des frais d'examen, des publications, des conférences et de l'administration, ainsi que les recettes de l'alliance pancanadienne sont reconnus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et le recouvrement est raisonnablement assuré. Les montants reçus à l'avance sont comptabilisés à titre de produits reportés et sont constatés dans la période au cours de laquelle les charges connexes sont engagées.
- (d) Utilisation d'estimations :
 - La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Ces estimations font l'objet d'une révision annuelle et si des rajustements sont nécessaires, ceux-ci sont inscrits aux états financiers dans la période au cours de laquelle ils deviennent connus.
- (e) Charges :
 - Dans l'état des résultats, l'Association classe ses charges par objet, sauf pour les projets spéciaux, qui son classés par fonction.
 - Les charges sont constatées dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et selon le programme auquel elles se rattachent directement. L'Association répartit les charges d'administration entre les fonctions après leur comptabilisation initiale.
- (f) Instruments financiers :
 - Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de leur comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût amorti, sauf si la direction a choisi de les comptabiliser à la juste valeur, ce qu'elle a fait.
 - Les coûts de transaction engagés pour l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement.
 - Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, l'organisme détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, l'organisme ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation que l'organisme s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances donnent lieu à une reprise au cours d'une période ultérieure, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Exercice clos le 31 décembre 2013

2. Placements à court terme :

	2013 JUSTE VALEUR	2013 COÛT	2012 JUSTE VALEUR	2012 COÛT
Revenu fixe	486 519 \$	481 230 \$	487 721 \$	482 941 \$
Fonds communs de placement	806	806	12 577	12 577
Actions	191 485	165 090	117 439	108 452
	678 810 \$	647 126 \$	617 737 \$	603 970 \$

Les placements sont gérés conformément à la politique de placement approuvée par le conseil d’administration.

3. Immobilisations :

			2013	2012
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR COMPTABLE NETTE	VALEUR COMPTABLE NETTE
Mobilier et matériel de bureau	19 943 \$	18 786 \$	1 157 \$	1 361 \$
Matériel téléphonique	7 632	6 358	1 274	1 592
Matériel informatique	43 733	39 878	3 855	5 141
Logiciels	57 638	57 602	36	71
	128 946 \$	122 624 \$	6 322 \$	8 165 \$

Au 31 décembre 2012, le coût et l’amortissement cumulé des immobilisations se chiffraient respectivement à 128 946 \$ et à 120 781 \$.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Exercice clos le 31 décembre 2013

4. Produits reportés :

	2013	2012
Droits d’adhésion et droits de certification	970 658 \$	998 335 \$
Produits du congrès	12 445	8 910
	983 103 \$	1 007 245 \$

5. Virements interfonds :

Un virement de \$ 5175 a été effectué du Fonds de bienfaisance au fonds non affecté pour dons de bienfaisance reçu de l’ordre de 4 825 \$, et des subventions d’un montant de 10 000 \$ ont été accordées au cours de l’année. Dans l’exercice précédent, un virement de 10 428 \$ a été fait à partir de fonds non affectés au Fonds de charité pour les dons de bienfaisance reçus à hauteur de 18 952 \$, l’intérêt alloué de 2 476 \$ et les subventions accordées au cours de l’année d’un montant de 10 000 \$.

6. Engagements :

L’Association s’est engagée à effectuer les futurs paiements suivants quant aux baux d’exploitation et autres obligations contractuelles :

2014	110,899 \$
2015	107,716
2016	90,793
2017	11,226
2018	1,871

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

Exercice clos le 31 décembre 2013

7. Gestion des risques financiers :

(a) Risque de crédit :

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et entraîne de ce fait une perte financière. L'Association est exposée au risque de crédit relativement aux débiteurs. Elle évalue les débiteurs de façon continue et constitue une provision pour créances douteuses à l'égard de tous les montants qui ne sont pas recouvrables. À la fin de l'exercice, aucun montant n'avait été prévu.

(b) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est le risque que l'Association ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. L'Association gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins de fonctionnement. Elle prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de pouvoir disposer de fonds suffisants pour honorer ses engagements.

Les comptes créditeurs et les charges à payer sont généralement dus dans les 30 jours suivant la réception d'une facture.

Il n'y a eu aucune variation du risque de l'Association par rapport à 2012.

(c) Risque de marché :

Le risque de marché est le risque que des changements dans les prix du marché, comme les taux de change ou des taux d'intérêt, auront une incidence sur le revenu de l'Association ou de la valeur de son portefeuille d'instruments financiers. L'objectif de gestion du risque de marché est de contrôler l'exposition au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le retour sur investissement.

(i) Risque de change :

Le risque de change résulte de la variation et de la volatilité des taux de change.

L'Association n'est pas exposée à un risque de change important.

(ii) Risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs ou d'un instrument financier fluctue en raison de variations des taux d'intérêt du marché.

L'Association n'est soumise à aucun risque de taux d'intérêt important.

8. Informations comparatives :

Certaines informations comparatives ont été reclassées pour être conformes au mode de présentation des états financiers adopté pour l'exercice en cours.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION D'OAC



En août 2013, la représentante du personnel de soutien d'OAC, Judy Woodward, a démissionné du conseil d'administration. Par suite du départ de M^{me} Woodward, le conseil a abordé Mary Lynn Taschereau-Park, la toute première représentante du personnel de soutien d'OAC au conseil d'administration, pour voir si elle envisagerait la possibilité de retourner au conseil. M^{me} Taschereau-Park a accepté le poste et siégera au conseil jusqu'en mai 2014.

De gauche à droite et de l'avant à l'arrière : Sean Kinden, Au.D., Aud(C), représentant de Terre-Neuve-et-Labrador; Katie Scozzafava, B. A., MSLP, O(C), représentante des Territoires; Joan Chapman, M. Sc., O(C), administratrice extraordinaire et représentante de l'Île-du-Prince-Édouard; Nadine Jacob, M. Sc. Cl., Aud(C), représentante du Nouveau-Brunswick; Melanie Osmond, M. Sc., R.SLP, O(C), représentante de l'Alberta; Jennifer Finbow, B. Sc., M. Sc., représentante nationale des membres étudiants; Richard Welland, Ph. D., O., représentant de l'Ontario; Barbara Burnet, M. A., O(C), représentante de la Colombie-Britannique; Gillian Barnes, M. A., O(C), présidente sortante; Laureen McIntyre, M. Sc., Ph. D., O(C), représentante de la Saskatchewan; Jerri-Lee Mackay, M. Sc., Aud(C), représentante du Manitoba; Roula Baali, Aud, Aud(C), représentante du Québec; Judy Woodward, B. A., aide-éducatrice, représentante du personnel de soutien; Judy Schmidbauer, M. A., O(C), CCC-O, représentante de la Nouvelle-Écosse; Judy Meintzer, MSLP, R.SLP, O(C), présidente; et Navid Shahnaz, Ph. D., Aud(C), représentant universitaire.

LE PERSONNEL D'OAC



JOANNE CHARLEBOIS
Chef de la direction



GINA MEACOE
Adjointe à la direction



DAWN KELLY
Directrice des finances
et des opérations



FRANCINE MORRIS
Gestionnaire de l'adhésion



NANCY VARDY
Adjointe à l'adhésion



CARLA DI GIRONIMO
Directrice de l'orthophonie
et des normes
professionnelles



CHANTAL KEALEY
Directrice de l'audiologie
et du personnel de soutien



MICHELLE JACKSON
Gestionnaire du
perfectionnement
professionnel



BEV BONNELL
Agente de la formation
continue et de la certification



JESSICA BEDFORD
Directrice des
communications et
du marketing



NICOLE CHATELAIN
Spécialiste des
communications



OLGA NOVOA
Conceptrice multimédia
et de la production



RIANA TOPAN
Adjointe aux
communications



**ELIZABETH
FITZPATRICK, Ph. D.**
Rédactrice en chef, RCOA

Bâtir L'AVENIR

RAPPORT ANNUEL 2013



Speech-Language &
Audiology Canada

Orthophonie et
Audiologie Canada

Communicating care
La communication à cœur

613.567.9968

1.800.259.8519

1000-1 rue Nicholas St.

Ottawa ON K1N 7B7

www.oac-sac.ca | @SAC_OAC

© 2014, OAC

C'est Orthophonie et audiologie Canada qui détient le droit d'auteur. Il est interdit de réimprimer, reproduire, mettre en mémoire pour extraction, transcrire de quelque façon que ce soit (électroniquement, mécaniquement, par photocopie ou autrement) une partie quelconque de cette publication sans l'autorisation écrite d'OAC. Contacter pubs@sac-oac.ca. Les citations doivent mentionner la référence complète (OAC, nom de la publication, titre de l'article, volume, numéro et pages).